

Extrait compte rendu de la séance du conseil municipal du 25 janvier 2021 (questions citoyennes)

« Conformément à l'article du règlement intérieur du conseil municipal de la ville de FOIX, je vous fais part de la question citoyenne suivante :

Dans la Dépêche du Midi du 10 janvier 2021, on apprend le lancement d'une étude pour l'installation de caméras de surveillance à FOIX. Pourquoi cette étude n'a pas été discutée en conseil municipal ?

Quel est le cabinet d'expertise retenu pour faire cette étude ? Quel est le coût de cette étude ? Combien pensez-vous installer de caméra ?

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, l'expression de mes salutations républicaines. »

Monsieur le Maire répond que l'installation de ce dispositif est inscrite dans le programme municipal. Il n'a pas été présenté en conseil municipal puisqu'il n'a pas encore fait l'objet d'étude, le cahier des charges est en cours de rédaction.

Extrait compte rendu de la séance du conseil municipal du 1^{er} mars 2021 (questions orales)

« Camera vidéo surveillance, une priorité ?

M. le Maire,

Nous apprenons par la presse qu'une étude est ou sera lancée sur l'implantation de caméras vidéo surveillance.

Louis Marette, Maire de Mazère, semble pour vous un interlocuteur privilégié. Il détient le record du nombre de camera vidéo surveillance par habitants en Ariège !

Cette question avait déjà été abordée au cours du mandat précédent (avenant au contrat de ville du 26/11/2020) et nous avons argumenté le peu d'efficacité de ces engins sur les délits et incivilités. Nous avons argumenté aussi sur les risques que faisait peser les cameras sur la vie privée. Ces arguments n'ont jamais été autant d'actualité.

Des mesures préventives plutôt que répressives telles que campagnes de sensibilisation, ou éducateurs de rue, police de proximité, pourraient être envisagées ou renforcées. Nous déplorons que la majorité en place ne souhaite pas débattre de ces alternatives que nous défendons.

4 éléments dans cette question orale (titre et question en gras) :

1 la question du sens de cette décision :

Cette décision correspond-elle a une augmentation de la délinquance ? aux tags ? A une demande citoyenne ? A une autre demande ?

Avant de chercher à savoir où implanter des caméras à Foix,

Y a-t-il eu une étude pour savoir si Foix connaît significativement plus d'« incivilités » que d'autres villes vidéosurveillées ?

Si oui, pouvez-vous nous fournir les résultats de cette étude ?

Dans le cas contraire l'implantation de caméras est un gaspillage d'argent public.

2 Nécessité d'un bureau d'étude ?

Si l'on connaît les objectifs, nous nous sommes posé la question de la nécessité d'un bureau d'étude : La police municipale et nationale sont compétentes en matière de délits. Le service urbanisme, la préfecture sont compétents en matière de sécurité des biens et des personnes, des points chauds routiers et des incivilités ?

Pourquoi le choix d'un bureau d'étude, quel est le bureau d'études et pourquoi ce choix ?

3 Coût et impact environnemental

Le cabinet est-il aussi chargé d'étudier l'impact environnemental de l'implantation de caméras ? En effet cette mesure s'accompagnera-t-elle d'une augmentation de l'éclairage public la nuit ? pourtant bien connu pour avoir des conséquences néfastes sur la faune.

Quel serait le bilan énergétique de ces caméras en fonctionnement (caméras, serveurs, écrans, lumières...) ?

4 Surveillance et contrôle de la population

Pensez-vous que nous pouvons écarter ce risque ?

Nous nous démarquons des communes de l'Ariège par la présence de peu de caméras vidéo surveillance, mais, une fois n'est pas coutume, l'équipe en place se préoccupe de rattraper ces retards.

Pouvez-vous nous informer avec précision sur ce projet dans les différents points cités ci-avant. »

Foix en commun.e

Monsieur le Maire répond que le projet d'installation de caméras de vidéoprotection est inscrit dans le programme municipal du groupe majoritaire. Il informe que des visites ou discussions ont eu lieu avec d'autres villes qui ont installé ces dispositifs, Mazères, Cahors, Pamiers, Tarascon, Lavelanet.

Il rappelle que de nombreux dispositifs de prévention sont mis en œuvre depuis 1995 avec le soutien des différents partenaires intercommunaux et associatifs. Il précise qu'afin de mettre en place un système efficace et respectueux des libertés, un bureau d'études sera amené à accompagner la démarche. Un groupe de travail présidé par le maire va être créé pour préparer le cahier des charges, huit élus dont 2 des groupes d'opposition, huit personnalités dont un représentant de la Préfecture, du Procureur de la République, de la Police nationale, de la Police municipale, le Président du CLSPD, la Présidente de l'association des commerçants, un représentant du conseil citoyen et le médiateur de rue.